

Parti
communiste
français

collectif national
Culture

<http://culture.pcf.fr>

MARS 2017

la FABRIQUE du POSSIBLE



Eugène Delacroix : *La Liberté guidant le peuple* (1830)

ART ET CULTURE
au cœur de
L'ÉMANCIPATION

LA QUÊTE DE SENS

« **E**t la culture bordel ! » titrait récemment *Télérama* en interpellant les candidats à la présidentielle sur l'absence de cet enjeu dans le débat public.

« Un silence pesant sur la culture » dénoncent 180 artistes et créateurs qui lancent un appel à faire de la culture un enjeu politique. La CGT et FO organisent un débat national sur « Culture et travail, dialogue nécessaire ».

Pourquoi l'art et la culture en effet ne sont-ils pas dans la campagne électorale ? Les communistes partagent cette interrogation et pensent indispensable d'y répondre. L'action de nos élu-e-s à l'Assemblée nationale, au Sénat mais aussi dans les collectivités en témoigne très largement. Ne pas le faire, c'est en effet ne rien comprendre à la quête de sens de nos concitoyens à un moment où ils ne cessent de montrer leur désarroi devant l'incapacité aujourd'hui du politique à incarner leurs désirs et leurs rêves.

Pourquoi une telle impuissance ? Sans doute parce que la politique est depuis trop longtemps sous influence. Celle d'un libéralisme technocratisé à l'extrême qui ne raisonne qu'en termes de coût quand il s'agit du travail ou de charges quand il s'agit de services publics, qui quantifie et normative l'activité humaine, qui mesure à la seule aune de la rentabilité financière tout ce que l'esprit imagine, invente et crée. Il est d'autant plus urgent d'en finir avec cette idéologie mortifère qu'une autre idéologie tout aussi mortifère tente de capter le désir largement partagé d'un autre destin culturel commun. La droite extrême et l'extrême droite veulent nous imposer un prétendu « récit national », populiste et xéno-

phobe, autoritaire et inégalitaire dont l'art et la culture serait les vecteurs, destinés à s'emparer du champ symbolique et y distiller les thématiques réactionnaires d'une nouvelle servitude volontaire.

Il faut bien voir que libéralisme et populisme convergent dans leur refus de considérer l'art et la culture comme un service public au sens où l'entendait Jean

Vilar et André Malraux. Ils convergent également dans leur refus de garantir aux artistes la liberté de s'affranchir de toutes les contraintes comme de toutes les censures. Ils convergent enfin dans le refus de permettre la rencontre et le partage entre les classes populaires et les travailleurs, les artistes et les créateurs.

Or c'est précisément ce que veulent les communistes. Avec l'art et la culture notre peuple peut élaborer un nouveau récit émancipateur. Seuls en effet l'art et la culture permettent à chacune et chacun d'entre nous d'exercer ses droits de citoyens libres et égaux et d'inventer collectivement un autre avenir fait d'utopies concrètes et de désirs réalisés.

Ce numéro spécial élections présidentielle et législatives est précisément consacré à

proposer au débat un projet culturel pour la gauche.

Il n'a bien sûr pas prétention à l'exhaustivité mais il veut contribuer à remettre cet enjeu central dans le débat électoral et dans le rassemblement nécessaire d'une gauche de transformation sociale et de reconquête progressiste des esprits et des imaginaires.

Pierre Laurent
sénateur et secrétaire national du PCF

Alain Hayot
délégué national du PCF à la Culture



Artemisia Gentileschi
Autoportrait en allégorie de la peinture (1638-1639)

ENSEMBLE

remettons l'art et la culture
au cœur de notre projet émancipateur

« La crise c'est justement quand l'ancien monde se meurt que le nouveau tarde à naître et que dans ce clair-obscur surgissent des monstres » A. Gramsci¹

Nous sommes confrontés à une perte de sens. Et c'est à cette perte de sens que la politique et la culture doivent répondre. Démocratie et culture sont indissociables et il ne saurait y avoir d'émancipation politique sans émancipation culturelle. La crise politique actuelle est à la fois une crise sociale, démocratique et une crise culturelle. Elles fabriquent ensemble l'aliénation des peuples comme leur marginalisation politique. La sous-estimation de la crise culturelle, et de ses processus d'aliénation, explique pour beaucoup les difficultés rencontrées pour transformer la colère sociale en force politique émancipatrice. Pour s'affranchir des valeurs dominantes, pour reconstruire une hégémonie culturelle progressiste, il faut avoir le courage de faire de l'art et la culture un enjeu vital. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions inventer au-

jourd'hui les mots et les symboles, les images et les idées d'une alternative aux eaux glacées du calcul égoïste comme aux eaux glauques de la haine et de la barbarie. Pour cela il faut s'atteler à mieux saisir l'intelligence du monde², faire appel à l'imaginaire et prendre le risque de la création³, cultiver le partage du sensible⁴, décoloniser notre pensée⁵. Ce sont des mots et des idées, mais aussi des symboles, des images, et des émotions qu'ils suscitent, que naissent l'engagement politique de chacune et de chacun, comme la capacité collective de tous d'écrire un nouveau récit émancipateur. Si l'art est invention et anticipation, il ouvre de nouveaux chemins à la liberté. De même, pour que la culture devienne « le grand récit collectif d'une époque »⁶, il nous faut l'ambitionner au service de l'humain et de son récit émancipateur.

l'art et la culture
au risque du néo-libéralisme et du néo-populisme

Quelque chose d'imprévisible a bouleversé nos valeurs, nos imaginaires, nos langages et nos comportements⁷. Une forme de totalitarisme globalisé, financiarisé, productiviste et consumériste, est en passe d'imposer son hégémonie culturelle. Il est grand temps de prendre la mesure du danger et de cesser de sous-estimer cette forme d'aliénation. Nous devons affronter cette domination idéologique qui vise à fabriquer du consensus et du consentement par l'instrumentalisation de la culture et désormais de l'art. Cette domination ne relève pas seulement d'un impératif de rentabilité. Le risque est considérable de voir ce totalitarisme s'emparer des imaginaires, singulièrement ceux des nouvelles générations. Des œuvres, des langages, des revues, des lieux artistiques et culturels, des festivals, des artistes disparaissent. De grands groupes industriels et financiers globalisés tentent de faire main basse sur la production artistique comme sur la révolution numérique, au cœur d'une contradiction entre aliénation et émancipation.

Avec l'appui de politiques publiques minées par les critères libéraux, ils fabriquent et diffusent massivement des « produits cul-

turels » standardisés et uniformisés. Prises au piège du dogme de l'austérité, les institutions culturelles publiques sont menacées par une technocratie, acquise à la vulgate libérale, qui les éloignent de leur fonction artistique, inventive, critique et de recherche. Parallèlement un immense processus de dépossession culturelle frappe en premier lieu la jeune génération des classes populaires qui subit en même temps une grande misère sociale, psychique, matérielle, émotionnelle et physique, l'échec scolaire et la précarité professionnelle, une assignation identitaire, stigmatisante et discriminatoire.

Édouard Goldman : Toussaint Louverture



La dégradation des institutions et des politiques culturelles publiques est d'autant plus dangereuse que néo-libéralisme et néo-populisme convergent du même pas obscurantiste. Le populisme culturel apparaît désormais comme l'arme politique et morale d'un projet de société, dont se saisit un capitalisme en butte à la défiance populaire, pour s'emparer du champ symbolique et y imposer sa domination. En captant les peurs générées par le déclin social et les pulsions identitaires qu'elles provoquent, le populisme veut conduire les peu-

ples vers une nouvelle servitude volontaire. Nous voyons grandir l'idéologie de ceux qui prétendent parler au nom du peuple tout en lui refusant le droit de se construire lui-même en acteur politique de son histoire et de son émancipation. En outre, le discours anti-élite et anti-intellectuel, complaisamment relayé par les grands médias, va bien au-delà du rejet des avant-gardes esthétiques et des expériences artistiques contemporaines. C'est un plaidoyer qui ne dit pas son nom pour laisser les classes populaires dans l'ignorance. Les populistes prétendent savoir à sa place ce que veut le peuple. Pour eux, le terme populaire ne désigne pas ce que pense et fabrique le peuple, car « *tous les hommes sont philosophes* »⁸, mais ce qui est censé lui plaire dans la seule « société du spectacle », ce qui est « vu à la télé » et promu par la publicité. En fait, néo-libéralisme et néo-populisme convergent vers une même conception de l'art et de la culture dominée par trois ordres.

L'ordre de la marchandise et du consumérisme impose l'idée d'un individu prétendument libre de choisir dans une « offre de produits » fabriqués à

la sauce de l'audimat et du « moins-disant » culturel. Or rien ne garantit une réelle liberté quand on constate ce que le marché élimine en pratiquant la segmentation, le ciblage, le marketing et la publicité. Car il est convenu aujourd'hui de parler d'entreprise culturelle, de parts de marché, de libre concurrence, d'enquêtes de satisfaction...⁹

L'ordre du divertissement au sens de « l'entertainment » anglo-saxon, entendu comme un dérivatif décrété populaire, déconnecté de toute exigence artistique et de toute pensée critique, réduite à une immédiateté nommée par antiphrase « télé-réalité » fort éloignée du quotidien vécu par les gens. L'effet recherché n'est rien moins que l'anesthésie des « classes dangereuses », leur acculturation et la fabrication de désirs artificiels vendus comme constitutifs de leur être et de leur devenir.

L'ordre du repli identitaire et de la haine de l'autre, ethnocentrique et assimilationniste, qui tente de priver tout un chacun de son bagage culturel et de le forcer à s'intégrer à un modèle nationaliste totalement fantasmé par des idéologues réactionnaires de circonstance¹⁰. Cela passe par l'orchestration d'une apparente opposition entre l'élite et le peuple, la pensée complexe et le bon sens raisonnable, la prise de tête et la distraction. C'est ainsi que la domination réelle des élites oligarchiques est occultée pendant que chacun est assigné à son « identité culturelle ». Ainsi se fabriquent l'aliénation culturelle, la servitude volontaire, l'acceptation d'un ordre encore plus inégalitaire.

Il nous faut donc penser à nouveaux frais les rapports entre un système politique très largement discrédité, de moins en moins démocratique parce qu'au service des dominants, une production artistique livrée aux marchands du temple et un immense processus de dépossession culturelle des classes populaires.

Johannes Vermeer : *Vue de Delft* (1659-1660)



création, démocratie, mondialité

Un projet pour l'art, la culture et l'éducation populaire

La grande histoire du travail du PCF avec les artistes, les acteurs culturels¹¹ et les intellectuels, et dont la vocation émancipatrice est plus que jamais vivante, nous enjoint de contribuer à une refondation des politiques culturelles publiques.

Nous voulons le faire avec l'ensemble des composantes du monde artistique, culturel et associatif, politique, syndical et citoyen.

Et ce, en faisant preuve d'un courage politique qui a manqué à la gauche gouvernementale. Préserver les dispositifs existants (ou ce qu'il en reste) se révèle nécessaire mais largement insuffisant. En effet, de nombreux instruments de politiques publi-

ques restent à inventer. Il faut désormais refonder un grand service public de l'art, de la culture et de l'éducation populaire. Pour cela, il est impératif de mettre en route au moins trois chantiers essentiels.

Le chantier de la création

Il s'agit de redonner un souffle libérateur aux artistes et à la création artistique contre tous les interdits moraux, esthétiques, idéologiques et politiques et contre toutes les contraintes imposées par le marché et la loi du profit. La liberté de création doit être fondée sur des moyens budgétaires fortement accrus et sur de nouvelles conditions sociales en agissant pour dé-précariser les artistes et les acteurs du monde culturel. Il faudra redéfinir les missions des établissements publics de création et de diffusion ; les outils de politiques publi-

ques devront être adaptés pour faire de la révolution numérique un facteur d'émancipation. Bien d'autres choses encore resteront à définir avec les principaux intéressés en installant un Conseil permanent, national et décentralisé, de l'art, de la culture et de l'éducation populaire.

Le chantier de la démocratie culturelle

Il s'agit d'établir un lien étroit et permanent entre création artistique et éducation : à l'école au cœur du projet éducatif, au travail au cœur du procès de production, dans la cité en donnant un nouvel essor à l'éducation populaire¹². Seule cette socialisation de l'art et la confrontation sociale et citoyenne qu'elle induit peut permettre la lecture critique du monde et l'invention des possibles, tant de la part des artistes que des publics. Il nous faut pour cela dépasser la démarche d'accès à la culture en l'intégrant dans un processus d'appropriation et de valorisation des pratiques culturelles de chacune et chacun, quels que soient son lieu de vie, son origine, sa culture et ses options philosophiques ou ses choix de vie.

Le chantier de la mondialité culturelle

Il s'agit de construire ici et maintenant du commun à partir du pluriel qui caractérise notre peuple. La rencontre des imaginaires en relation¹³ est un formidable levier pour inventer une nouvelle mondialité culturelle qui nous affranchirait du poids obsédant des violences identitaires et des haines

qui secouent ce vieux monde qui n'en finit pas de mourir, hâtant ainsi l'émergence d'un monde du commun, fait de partage et de solidarité, d'égalité et de liberté.

Un nouveau service public de l'art, de la culture et de l'éducation populaire

doit voir le jour pour mettre en œuvre ces chantiers grâce à une loi-cadre pluriannuelle d'orientation et de programmation préparée par la tenue d'assises nationales et décentralisées réunissant les acteurs du monde de l'art, de la culture et de l'éducation populaire ainsi que les forces vives du pays, sociales, citoyennes et territoriales, intellectuelles et politiques.

Il devra s'appuyer sur une compétence partagée entre, d'une part, l'État, son ministère de la Culture à qui il faudra accorder une vocation transversale et interministérielle et, d'autre part, des collectivités territoriales, dotées de moyens garantis par la loi leur permettant d'assumer leurs responsabilités en la matière, devenues essentielles dans les territoires.

Il devra enfin bénéficier de budgets publics conséquents, État et collectivités réunis, permettant à la fois de rattraper les reculs accumulés au fil des derniers quinquennats et d'envisager l'avenir avec une grande ambition politique. Pour ce faire il faudra consacrer 1% de la richesse nationale à cette tâche décisive pour l'avenir.

en guise de conclusion provisoire

Ce texte n'a pas pour prétention de fournir un prêt à penser pour refonder un projet culturel, il a pour ambition de servir de point de départ à une réflexion à plusieurs voix, une construction collective à laquelle nous souhaitons vous inviter. Cet échange aura lieu durant l'année 2017 sous diverses formes (tables rondes, conférences, débats

publics...) et se conclura par la tenue d'une Convention nationale pour l'art, la culture et l'éducation populaire, fin 2017 ou début 2018.

Le PCF ne tire pas la légitimité d'organiser cette convention seulement du rapport singulier qu'il entretient historiquement avec la question culturelle. Nous prenons cette initiative aujourd'hui parce que nous partageons le sentiment de beaucoup d'artistes et d'intellectuels, d'acteurs sociaux et culturels que le temps est venu, après l'échec dramatique du quinquennat qui s'achève, de reposer avec force l'art et la culture comme enjeux majeurs de la reconstruction d'un projet de société émancipateur porté par une gauche de rupture et d'alternative.

La reconquête d'une hégémonie culturelle face à la religion du marché et au retour des obscurantismes est un vecteur essentiel de cette reconstruction. Nous sommes très nombreux à être convaincus que nous avons besoin de l'art, de la culture et de l'éducation populaire pour combattre les immenses misères matérielles et symboliques qui aliènent notre peuple et distillent humiliation et désespoir, sentiment d'abandon et désarroi intellectuel et psychologique.

Gustave Courbet : *Les casseurs de pierre* (1849)



Notre souhait en lançant les travaux de cette Convention nationale sur l'art et la culture peut se décliner de la façon suivante :

Dans un premier temps, il s'agira de dresser un *état des lieux* du paysage artistique et culturel national tel qu'il se présente aujourd'hui. Tant en termes de création artistique que d'éducation critique, de démocratie culturelle et de politiques publiques. En sollicitant les regards et points de vue croisés des artistes, des acteurs culturels et sociaux, des élus, des citoyens et en recueillant leur perception de la réalité artistique et culturelle du pays par le prisme de leurs expériences et de leurs témoignages. L'objectif étant d'aborder toutes les questions et tous les champs artistiques concernés au travers de leur singularité et de leurs spécificités. De pointer et d'élucider ensemble les manques, les attentes, les besoins, les contradictions, les obstacles auxquels sont confrontés les uns et les autres dans leur pratique, leur rôle, leur fonction, leur démarche, leur « travail » en général.

À partir de ce constat, il s'agira dans un processus collectif de mettre à jour, d'élaborer et de formuler un certain nombre de lignes de forces et d'axes structurants autour desquels peut se penser et se construire une nouvelle politique publique de l'art, de la culture et de l'éducation populaire. Une politique qui prenne en compte aussi bien son histoire et ses fondations – nous ne partons pas de zéro en termes d'institutions, de dispositifs et de politiques culturelles publiques – qu'une vision, une direction qui trace des perspectives concrètes et dessine une volonté et une ambition politique affirmées.

Loin d'épuiser le débat, les propositions avancées par notre texte ouvrent de nouvelles et redoutables interrogations.

Ainsi, sans prétendre à l'exhaustivité :

- Comment définir les exigences sociales et institutionnelles que supposent les processus contemporains du travail artistique, de l'élaboration à la création, de la confrontation publique à la diffusion, de la transmission à la recherche ?
- Comment élargir l'exercice de la liberté de création et favoriser ainsi la transgression et la subversion, sources indispensables d'une pensée émancipatrice ?
- Comment favoriser la socialisation de l'art en organisant la rencontre entre la subjectivité de l'acte créateur et les publics dans la cité, le territoire, l'espace de l'éducation et celui du travail ?
- Comment dans le même esprit renouer le lien entre l'art et l'éducation populaire dans des domaines aussi variés que la transmission des savoirs et des œuvres, l'exercice des droits culturels de toutes et tous avec pour ambition la lutte contre la dépossession culturelle à l'œuvre ?

- Comment faire vivre la pluralité culturelle qui caractérise notre société contemporaine, la relation entre ces cultures, la créolisation et le métissage tout en refusant les logiques identitaires d'assignation, de stigmatisation et de discrimination et le populisme culturel qui contamine les politiques d'un nombre croissant de collectivités ?
- Comment agir pour valoriser les cultures, les arts populaires et les pratiques amateurs tout en combattant les populismes culturels émergents ?
- Comment analyser finement la façon dont s'exerce l'hégémonie des « dogmes libéraux » en matière culturelle, réflexion indispensable pour penser une alternative politique ?

Nous avons aussi conscience que bien d'autres questions existent.

Nous mettons donc cette convention à la disposition de tous ceux qui veulent réagir et affronter la tendance réactionnaire de l'air du temps, renouant les liens entre l'utopie et le réel pour penser l'avenir. C'est pourquoi la dimension politique de nos travaux doit aller de pair avec une démarche prospective d'échange, de confrontation et de construction collective à partir de nos diversités. C'est cette dialectique-là, de recherche et de volonté communes associées à la pluralité des expériences et des trajectoires singulières, que nous voulons mettre en œuvre parce qu'elle sera le gage de la réussite de cette initiative en faveur de la refondation d'un service public de l'art, de la culture et de l'éducation populaire. Pour que la culture soit réellement au cœur d'un projet politique de transformation sociale et d'émancipation humaine.

-
1. Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*. Ed. sociales 1975
 2. Roland Gori, *L'individu ingouvernable et Un monde sans esprit*. Les liens qui libèrent 2015 et 2017
 3. Jack Ralite, *La pensée, la poésie et la politique*. Ed. Les solitaires intempestifs 2015
 4. Jacques Rancière, *Le partage du sensible*. La Fabrique. 2000
 5. Voir les travaux de Frantz Fanon et d'Aimé Césaire
 6. Roland Gori, op-cit 2015
 7. Pier Paolo Pasolini, « L'article des lucioles » in *Écrits corsaires*. Flammarion 1975
 8. Antonio Gramsci, op-cit
 9. Michaël Moreau, *Main basse sur la culture*, La Découverte 2014
 10. Citons Alain Finkelkraut, Eric Zemmour, Renaud Camus...
 11. Marie Lise Fayet, *Le Parti communiste français et la culture de 1956 à 1981*.
 12. Nicolas Roméas (sous la direction), *L'éducation populaire une utopie d'avenir ?* Cassandre/hors champs 2012
 13. Dans le droit-fil des écrits d'Édouard Glissant et de Patrick Chamoiseau

CRÉATION - DÉMOCRATIE - MONDIALITÉ

un programme pour l'art, la culture et l'éducation populaire

Les grands axes programmatiques présentés ici sont des propositions du Parti communiste français pour un projet culturel. Nous les soumettons d'ores et déjà au débat du peuple pour la prochaine législature.

Si nous en restons aux lignes directrices du projet, c'est qu'il nous paraît indispensable d'en délibérer avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous agirons pour dé-marchandiser l'art et la culture, dé-bureaucratiser et refonder les politiques publiques et mettre enfin en place un nouveau service public pour l'art, la culture et l'éducation populaire.

Comment pouvons-nous envisager cette refondation ?

Une loi d'orientation et de programmation mettra en œuvre les chantiers de la création, de la démocratie et de la mondialité et sera précédée d'assises nationales et décentralisées qui réuniront l'ensemble des acteurs du monde de l'art, de la culture et de l'éducation populaire, et au-delà les associations, syndicats, partis et citoyens voulant faire de la culture un véritable enjeu politique. Le Conseil permanent, national et décentralisé, de l'art, de la culture et de l'éducation populaire en offrira le cadre.

L'effort financier public de l'État et des collectivités territoriales en faveur de la culture sera porté à 1% du produit intérieur brut ; la compétence culturelle sera partagée entre l'État et les collectivités qui auront l'obligation d'investir dans la culture dans le cadre d'une augmentation des dotations de l'État.

Le ministère de la Culture aura au sein du gouvernement une mission propre sur ses compétences : les politiques publiques de l'art, la culture et l'éducation populaire mais aussi une mission transversale et interministérielle afin d'irriguer l'ensemble de l'action publique.



Francisco de Goya
Tres de mayo (1814)

LE CHANTIER DE LA CRÉATION

Créer les conditions de la liberté de création artistique

À l'heure où l'obscurantisme et le populisme se conjuguent au risque de formidables régressions sociales, la loi, doit notamment garantir la liberté d'expression et de création pour les artistes et les acteurs culturels contre toute instrumentalisation politique ou religieuse et tout asservissement à une économie totalement marchande.

Libérer l'artiste – comme l'ensemble des métiers d'art, des lettres et du spectacle – de la précarité et de la pression du marché mais aussi des rigidités bureaucratiques doit être l'un des fondements. Cela passe par :

- la relance des dispositifs publics et para-publics d'aide aux créateurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audio-visuel, des arts visuels, de l'écriture, de la musique et des arts plastiques favorisant une mutualisation et un partage plus grands ;
- la pérennisation du régime des intermittents du spectacle, la mise en place d'un vrai plan d'emplois artistiques permanents, la sécurisation des parcours de formation et de professionnalisation ;
- l'égalité femme/homme dont nous faisons une priorité, avec l'égalité salariale et des rémunération, l'égalité d'accès à l'emploi, aux postes de responsabilité et dans les instances de décision, et contre les stéréotypes sexistes et de genre ;
- l'élaboration d'un système de protection sociale pour les artistes et auteurs non salariés ;
- un plan d'aide aux petits lieux et aux petites compagnies ;
- un plan d'aide aux artistes plasticiens : lieux de travail, de stockage et d'exposition ;
- le soutien à l'économie culturelle, sociale et solidaire ;
- la réorientation du service public qui ne doit plus être soumis à des normes comptables (taux de remplissage, indicateurs de performance...). Les grands établissements de création, de conservation et de diffusion seront les points d'appui de l'encouragement à la création, de soutien à l'emploi, de lien avec les arts et artistes émergents dans leur pluralité, de l'inscription dans les territoires, pour élargir et associer les publics ;
- la priorité à la prise de risque artistique et la reconnaissance de la dimension de recherche dans le travail artistique au sein des institutions publiques ;
- la modification du mode de nomination des directions : les jurys de recrutement seraient constitués de représentants des financeurs publics mais aussi de représentants d'artistes, de personnalités

qualifiées (universitaires, critiques d'art, professionnels), des syndicats et d'associations ;

- la reconsidération du mode d'allocation des financements publics : les procédures de sélection devront être transparentes et le critère d'examen des dossiers sera l'exigence artistique et culturelle du projet ; l'engagement du soutien s'effectuera dans la durée ;
- la redéfinition des missions des grands établissements de création et de diffusion autour de quelques axes (création, emploi, liens avec les arts et artistes émergents, rapport au territoire et à l'éducation artistique et populaire, élargissement et association des publics...).

La révolution numérique au service de l'émancipation

Nous agissons pour que la révolution numérique soit un levier pour la démocratie, pour le financement et la diffusion de la création, et qu'elle devienne un outil d'émancipation de tous et de toutes, et soit enfin affranchie de la tutelle des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) et autres FAI (Fournisseurs d'accès à internet). Pour cela :

- la puissance publique doit permettre l'émergence de services culturels numériques indépendants pour favoriser la création et le partage sur internet ;
- plusieurs plates-formes publiques seront initiées, équivalent numérique des médiathèques, bibliothèques et scènes nationales, qui répondront à l'appétit de découverte des internautes, et favoriseront l'exposition de la diversité, de toutes les esthétiques, des artistes auto-produits ou des genres les plus fragiles ;
- les droits d'auteurs et droits voisins seront confortés dans le cadre de leur gestion collective au plan national comme au plan européen ;
- le cadre juridique des licences libres sera encouragé par le biais des sociétés de perception et de répartition des droits, en prévoyant dans leurs statuts la possibilité de placer des œuvres sous licences libres ;
- des accords collectifs seront négociés afin de favoriser les auteurs et les artistes qui produisent les œuvres alors qu'aujourd'hui les diffuseurs sont les grands gagnants dans le partage de la valeur ;
- des bénéfices réalisés sur le territoire par les GAFAs se verront soumis à l'impôt mettant ainsi fin à leur stratégie d'optimisation fiscale visant à y échapper ;
- une plus large contribution des diffuseurs au financement de la création sera demandée.

LE CHANTIER DE LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

La démocratie culturelle à laquelle nous aspirons invite à un autre partage des savoirs et des imaginaires comme de la création, à de nouvelles conditions de rencontre et d'échange. Elle impose de combattre résolument les inégalités, ségrégations et inhibitions qui éloignent tant de monde de la vie artistique, notamment au sein des classes populaires. Pour atteindre cet objectif, il faut patiemment et avec constance agir sur plusieurs leviers.

Enseignements artistiques et action culturelle à l'école

Accéder à une éducation artistique est un droit tout au long de la vie. En effet l'exercice du regard critique est une condition de la constitution de soi comme auteur conscient de sa vie et de son environnement. Il faut agir dès l'école. Nous souhaitons :

- revenir sur la réforme des rythmes scolaires en remettant dans le giron de l'école les activités culturelles et sportives dotées de moyens substantiels ;
- tendre vers une véritable formation initiale à la musique dès le primaire et renforcer le corps des musiciens intervenants ;
- garantir une formation préalable de haut niveau pour les enseignants portant sur les pédagogies de la médiation, l'histoire de l'art et une pratique artistique
- viser le principe d'une salle de musique et d'une salle d'arts visuels dans chaque établissement scolaire, équipées des outils nécessaires à la bonne exécution des programmes (piano, percussions, chaîne hi-fi, écrans et ordinateurs) ;
- que chaque élève accède à des temps de pratiques aux côtés d'artistes, qu'il soit initié aux langages artistiques et confronté aux œuvres ;

- que chaque élève, au cours de sa scolarité obligatoire, bénéficie, d'une année de forte option artistique, une fois par cycle (école élémentaire, collège, lycée) ;
- instaurer les enseignements artistiques obligatoires au lycée ;
- un partenariat renouvelé et contractualisé avec les collectivités locales et les établissements artistiques et culturels, notamment les écoles de musique et d'art dramatique, d'art plastique et les cinémas ;
- ouvrir les programmes à l'éducation aux médias, aux usages d'internet et à la propriété intellectuelle.

Les Drac et les académies veilleront à ce que les enseignements artistiques et la fréquentation des œuvres, soient visés pas des conventions liant les ministères et les collectivités locales.

Enseignement spécialisé

Les écoles d'art, de musique et de danse sont extrêmement fragilisées par les politiques d'austérité. Nous proposons :

- de soutenir les investissements pour les écoles d'art, de musique et de danse ;
- de rétablir les dotations aux collectivités territoriales ;
- d'entamer une vaste concertation sur l'articulation nécessaire de l'enseignement initial et des enseignements spécialisés ;
- les grands établissements culturels nationaux auront un rôle de point d'appui avec Canopée (ex CNDP) dont le fonctionnement sera réintégré dans le service public d'éducation.

Les missions du Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle seront élargies à l'observation et à l'évaluation. Sa composition sera revue pour une meilleure représentation des acteurs de la vie artistique et des associations.

Éducation populaire et vie artistique partout et pour tous

Alors que grandit l'aspiration à une vie de travail combinée avec des temps de formation, nous soutenons que le rapport à la création artistique et culturelle doit s'exercer tout au long de l'existence. Là aussi le service public porte une responsabilité majeure :

- la création d'emplois culturels sera encouragée dans les collectivités territoriales avec l'objectif d'élargir considérablement le cercle des amateurs ;

Giuseppe Pellizza da Volpedo : *Il Quarto Stato* (1901)





Hokusai
La grande vague
de Kanagawa
(1830-1831)

- les services d'action culturelle des lieux et structures subventionnés seront soumis à des engagements stricts pour faire vivre démocratie et diversité dans leur programmation et leur fonctionnement. La création d'emploi de médiation culturelle sera encouragée ;
- en lien avec le ministère du travail et les partenaires sociaux, sera engagé un travail de relance des activités artistiques et culturelles dans les entreprises et de redéfinition du rôle des comités d'entreprise dans ce domaine sera engagé.

Démocratiser l'économie de la culture

Aujourd'hui, le champ artistique dans son ensemble est mis en danger par les politiques austéritaires conjuguées à une conception marchande devenue dominante. Cette situation est le produit d'une concentration économique considérable de la production culturelle. Elle met en danger l'effectivité de la diversité des expressions culturelles, l'indispensable renouvellement des talents et des genres artistiques. Elle menace la démocratie.

Des lois anti-concentration dans le domaine des grands médias et dans le champ de la production et diffusion culturelle doivent interdire toute mise sous contrôle de la chaîne d'activité artistique par un conglomérat économique ou financier. À cet effet, nous proposons :

- qu'un même opérateur ne puisse plus être propriétaire d'une Major du disque, de chaînes de télévision, de salles et festivals ;
- une limitation du nombre et du niveau de prises de participation financière dans le champ de la production et de la diffusion de spectacles ;
- des dispositions anti-concentration concernant les labels attribués aux salles de spectacle ;
- une loi qui précise clairement des objectifs de diversité de programmation culturelle des salles de spectacle bénéficiaires du label « Zénith », ainsi que les conditions de renouvellement et de retrait du label en fonction du respect de ces objectifs ;
- une loi régulant l'implantation des multiplexes et favorisant le maintien des cinémas d'Art et d'essai ;
- la création d'un label « film solidaire », visant à stopper les dérives des cachets de « stars » et des réalisateurs ; les chaînes seraient alors tenues de consacrer une partie importante de leur financement à ces films labellisés ;
- une limitation par la loi de la concentration dans l'édition et la diffusion des livres et une réorientation des aides publiques en faveur de l'édition et des libraires indépendants.
- le Parlement sera saisi d'une proposition visant à renforcer les pouvoirs du CSA, notamment pour modifier profondément les programmes de l'audiovisuel public et privé en vue d'une meilleure prise en compte de la vitalité et de la diversité de la vie artistique et culturelle du pays.

LE CHANTIER DE LA MONDIALITÉ CULTURELLE

La mondialisation culturelle est une opportunité d'ouverture mais dans sa version libérale elle favorise la standardisation et des échanges culturels déséquilibrés. Parce que nous sommes convaincus de l'égalité en droit et en dignité de toutes les civilisations, nous lutterons contre les discriminations affectant les artistes minorés, nous poursuivrons le combat pour l'exception et la diversité culturelle, pour doter l'Union européenne d'une authentique politique culturelle et pour une France ouverte sur le monde.

La lutte contre les discriminations

À la fabrique du commun correspond une nouvelle mondialité culturelle. Notre nation est, de fait, plurielle, il s'agit donc d'acter tout ce qui « relie, relaie, relate » (la Relation selon Glissant) dans

un projet de société où tous les imaginaires et leur créolisation aient leur place.

Pour œuvrer à cette « Relation », il nous faut mettre en œuvre une véritable lutte contre toutes les discriminations au cœur même des institutions culturelles afin d'assurer la présence des artistes, des narrations, des esthétiques, des formes actuellement minorés, et pourtant singuliers, liés à la décolonisation des imaginaires. Cela passe par :

- assurer la liberté de création et de diffusion à toutes les expressions artistiques singulières et exigeantes sans assignation identitaires ;
- assurer une hétérogénéité des publics, et ce dans toutes les instances décisionnaires culturelles, et des arts ; valoriser les hybridations artistiques imprévisibles ;

- accompagner les expérimentations, les chemine-ments hasardeux, les maturations lentes, le foi-sonnement, la complexité et l'altérité sans exclu-sive ni exclusion grâce à un accès aux moyens logistiques, à la durée, aux moyens financiers ;
- assurer ces orientations grâce à différentes cel-lules de vigilance (publics, artistes, acteurs de la vie culturelle, associations, syndicats,) sur l'en-semble des créations, productions, diffusions, no-minations dans l'audio-visuel et les institutions culturelles publics ;
- lutter contre toutes les discriminations sexistes ou racistes à l'égard des artistes minoré-e-s notamment en démocratisant les procédures de nomination et de recrutement ;
- la reconnaissance au côté de la langue française, langue commune, de l'importance des langues et cultures de France. La valorisation de la richesse linguistique en France et dans le monde participe de la résistance au rouleau compresseur d'une monoculture inspirée d'un impérialisme écono-mique et d'un néocolonialisme culturel. Ces lan-gues et cultures sont composées des langues régionales mais aussi de celles issues des migra-tions qui ont sédimenté jusqu'à aujourd'hui le peu-plement de notre pays.

L'exception culturelle

Nous agirons pour exclure la culture de tout accord de libre-échange marchand, bilatéral ou multilatéral, conformément aux principes de la convention Unesco de 2005 pour laquelle une politique volon-tariste fera prévaloir la spécificité des biens et ser-vices culturels, le développement de la coopération mettant en œuvre un traitement préférentiel des pays sous domination économique et culturelle ; nous agirons pour la reconnaissance de la préémi-nence des principes de la convention de l'Unesco sur les règles de l'OMC.

Édouard Manet
Le déjeuner
sur l'herbe (1863)



Pour une Europe de la culture

À rebours des traités actuels qui seront remis en cause, les principes de financements publics de la culture doivent devenir des axes fondamentaux de la construction européenne : il ne sera pas possible de contester aux États leurs choix d'investissement et de soutien à la culture, de quelque manière que ce soit ; nous agirons pour que :

- l'Union européenne se dote d'une politique culturelle proprement dite – et des budgets correspondants – permettant le développement d'outils publics de création, de diffusion et d'action artistique ;
- l'Union européenne s'inspire des systèmes publics et mutualisés qui ont prouvé leur pertinence pour résister à l'uniformisation standardisée et à la marchandisation culturelle, dans le respect de la diversité et de toutes les formes de création artistique ;
- la directive « Services » soit remise en cause et en particulier par l'exclusion des services culturels de son champ d'application ;
- l'on obtienne une fiscalité réduite sur les biens numériques et pour faire cesser le dumping fiscal au sein de l'Europe. Les géants de l'internet devront être soumis à des obligations significatives d'investissement dans la création culturelle européenne ;
- l'Union européenne se dote des moyens permettant une véritable circulation des artistes et des œuvres afin de faire de l'Europe de la culture un axe majeur de la réorientation de la construction européenne.

Une France ouverte sur le monde

Nous refonderons l'action culturelle extérieure de la France qui doit contribuer, non seulement au rayonnement de la vie artistique française, mais aussi à la nourrir des échanges vertueux avec tous les pays, notamment ceux de la sphère franco-phone :

- le réseau des Instituts français sera réorganisé, de nouveaux établissements créés en fonction des besoins ;
- le partenariat avec les Alliances françaises, asso-ciations de droit local, sera réétudié ;
- l'organisation et le financement des lycées fran-çais à l'étranger seront revus.

Nous voulons réorganiser et encourager le tissage des indispensables échanges entre artistes et pro-fessionnels de la culture sur la base de la connais-sance et du respect mutuels : en ce qui concerne les artistes étrangers, leur entrée et leur séjour sur le territoire français seront facilités et les créations artistiques étrangères seront accueillies sur notre territoire, enrichissant à chaque fois le regard des spectateurs et celui des artistes exerçant en France.

PENDANT LA LÉGISLATURE

députés, sénatrices et sénateurs communistes/ Front de gauche

En cinq ans, le Parlement a connu trois ministres et adopté neuf lois sur la Culture et la Communication. Après de nombreux reports, cette mandature a vu émerger ce qui devait être un nouveau texte fondateur pour la liberté de création. La loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » a été largement enrichie par le travail parlementaire et l'apport des députés communistes/ Front de gauche, et a notamment intégré la notion de service public pour favoriser l'accès à la culture de tous et toutes.

Les sénatrices et sénateurs communistes ont, de leur côté, obtenu l'inscription dans la loi d'un devoir d'égalité d'accès dans l'enseignement culturel et

Claude Monet : *La rue Montorgueil* (1878)



artistique, une obligation de mise en accessibilité de la culture pour les personnes en situation de handicap. Et trois amendements ont permis d'une part que les créateurs et les usagers des œuvres culturelles soient partie prenante de la définition des politiques culturelles de l'État et des collectivités territoriales, d'autre part que l'ensemble des bâtiments participant à une structure publique dans les domaines nationaux soient inaliénables (et pas seulement les bâtiments appartenant à l'État) et l'inscription sur les permis de construire du nom des architectes afin de lutter contre les signatures de complaisance.

Les députés et les sénatrices et sénateurs communistes ont pris position sur des textes relatifs à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle (amendement permettant l'inscription dans la Loi de la définition des œuvres orphelines), à l'adaptation au droit européen de la législation française en matière de propriété intellectuelle et littéraire.

La loi dite « Amazon » a été adoptée avec l'objectif de limiter la vente du livre à distance et favoriser la vente en librairie.

Une autre a permis d'aligner le taux de TVA de la presse en ligne sur celle de la presse écrite

Une loi sur la « liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias » a permis de légiférer sur ce problème important sans toutefois prendre les mesures indispensables à une véritable lutte contre la concentration et domination de la loi de l'argent dans les médias.

Enfin, au bout de trois ans de bataille législative, une loi sur la protection du secret des sources des journalistes a été votée.

Il faut cependant noter que les aspects positifs de ces lois ont été amoindris, comme pour la loi LCAP, avec la remise en cause des avancées sur l'archéologie préventive ou le statut des amateurs dans le spectacle vivant.

Quant à la loi sur la protection du secret des sources des journalistes... le Conseil constitutionnel l'a l'annulée en décembre dernier !

Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Marie-Pierre Boursier, Léïla Cukierman, Brigitte Dionnet, Edgard Garcia, Julien Garcia, Alain Hayot, Yann Henzel, Laurent Klajnbaum, Sonia Masson, Claude Michel, Marc Moreigne. Maquette Suzy Lornac.